



Communiqué de presse

Personne à contacter
Téléphone
E-mail
Embargo

Eveline Oehrli
+41 31 323 08 94
eveline.oehrli@ebk.admin.ch

La CFB retire l'autorisation de Sogevalor et prononce l'ouverture de la faillite

La Commission fédérale des banques (CFB) a retiré l'autorisation avec effet immédiat du négociant en valeurs mobilières tessinois Sogevalor SA en raison de graves violations de la loi et de son insolvabilité. La CFB a en outre prononcé l'ouverture de la faillite de la société et nommé la société Deloitte & Touche SA comme liquidatrice. Le montant du dommage potentiel subi par les investisseurs ne peut pas encore être estimé pour le moment.

25 août 2004 – Sogevalor SA était un petit négociant en valeurs mobilières disposant de 14 collaborateurs, dont le total du bilan s'élevait à CHF 6,6 Mios et ayant des valeurs de clients en dépôt pour un montant de CHF 28 Mios. Elle s'occupait d'env. 350 clients. Le dernier résultat net s'élevait, selon le dernier rapport de révision, à CHF 112'000.–.

L'enquête menée en juin 2004 par Deloitte & Touche SA, chargé d'enquête désigné par la CFB, a démontré que:

- les organes de Sogevalor n'offraient pas la garantie de l'exercice d'une activité irréprochable et qu'il était possible qu'ils aient même agi de manière punissable pénalement;
- l'organisation de Sogevalor était désolante et la comptabilité incomplète;
- les prescriptions en matière de fonds propres et de répartition des risques n'ont pas été respectées et Sogevalor était surendettée.

Pour ces raisons et compte tenu du fait qu'un assainissement était exclu, la CFB a retiré l'autorisation de Sogevalor avec effet immédiat et prononcé l'ouverture de la faillite. Il incombera à Deloitte, en tant que liquidatrice, d'établir la situation financière de la société et d'éclaircir les responsabilités. Sous l'impulsion de la CFB, Deloitte a déposé en juillet déjà une dénonciation auprès des autorités de poursuite pénale tessinoise contre les acteurs de Sogevalor. En ce moment quelques-uns d'entre eux sont détenus.

La découverte et la mise en sécurité des biens de Sogevalor jouissent d'une haute priorité. C'est pourquoi la CFB entretient des échanges étroits avec l'autorité de poursuite pénale tessinoise et a en outre contacté des autorités de surveillance des



Eidgenössische Bankenkommision
Commission fédérale des banques
Commissione federale delle banche
Swiss Federal Banking Commission

marchés financiers étrangères qui pourraient être une aide pour la recherche des capitaux. La voie de l'entraide judiciaire est en outre utilisée.

Adresse et personne de contact pour les clients de Sogevalor SA:

Deloitte & Touche SA

- Casella postale 2146, 6901 Lugano
- Avv. Oscar Cramer (tel. 091 913 74 35)